

# Novalait

## Critères d'évaluation des projets

### Pertinence

**Adéquation en regard des axes prioritaires de recherche et développement; intérêt, portée et caractère novateur du projet en réponse à une problématique de l'industrie laitière (40 points)**

- comment et à quel axe prioritaire répond le projet;
- ampleur et importance de la problématique de l'industrie laitière;
- caractère novateur et intérêt de l'approche proposée par rapport aux solutions et alternatives existantes;
- contacts et moyens mis en œuvre pour valider la problématique de l'industrie laitière à laquelle répond le projet et l'intérêt de l'approche proposée.

**Importance des retombées pour les producteurs et les transformateurs laitiers (40 points)**

- identification et caractérisation des résultats escomptés (connaissance, produit, procédé, technologie, nouvelles pratiques) et spécification des avantages concurrentiels anticipés;
- identification des principaux utilisateurs immédiats des résultats de recherche : 1) producteurs, 2) transformateurs, 3) conseillers, 4) communauté scientifique, 5) fournisseurs de l'industrie (équipementiers, producteurs de ferments, compagnies pharmaceutiques, etc.);
- contribution du projet au développement durable de l'industrie laitière :
  - retombées économiques (qualifier et quantifier les améliorations de la rentabilité des entreprises de production et/ou de transformation, gains technico-économiques escomptés, et opportunités de croissance);
  - retombées environnementales (consommation des ressources, changements climatiques, qualité des écosystèmes, etc.)
  - retombées sociales (impacts sur la santé humaine, l'emploi, l'occupation du territoire, etc.)

### **Transfert et valorisation des résultats (20 points)**

- horizon d'innovation (court, moyen et long termes);
- identification des moyens de protection de la propriété intellectuelle et de l'avantage concurrentiel de l'industrie laitière par rapport à la compétition internationale (brevet, confidentialité, dessin industriel, etc.);
- activités de transfert prévues en diffusion (scientifique et vulgarisation), en formation et en mise à l'échelle des résultats de recherche.

## **Évaluation scientifique**

### **Qualité scientifique du projet (35 points)**

- clarté des objectifs proposés;
- qualité de l'approche et de l'état de la question;
- adéquation des méthodologies et probabilité que le projet tel que conçu produise les retombées escomptées;
- disponibilité et pertinence des infrastructures et de l'équipement pour la réalisation du projet;
- originalité, caractère novateur et contribution du projet à l'avancement des connaissances.

### **Qualité scientifique de l'équipe (20 points)**

- compétence spécifique des chercheurs et complémentarité de leur expertise en regard du projet proposé;
- qualité et volume de leur production scientifique;
- subventions de recherche obtenues au jugement des pairs, commandites et contrats.

### **Formation d'étudiants et d'experts dans le domaine (20 points)**

- intégration et encadrement des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctorale inscrits aux études supérieures aux activités de recherche directement reliées au projet;
- capacité de l'équipe de former et d'encadrer des étudiants et de les mener à la diplomation dans un délai raisonnable;
- participation des étudiants de 2e et 3e cycles et des stagiaires de recherche postdoctorale, citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, à des

stages dans des milieux de recherche situés à l'extérieur du Québec et pertinence de ces stages au regard de leur formation.

**Qualité du plan de diffusion scientifique et de transfert des résultats (15 points)**

- publications et communications (avec ou sans comité de pairs) prévues dans la proposition;
- contact et moyens de transfert auprès d'utilisateurs potentiels décrits dans la proposition.

**Réalisme de l'échéancier de réalisation (5 points)**

**Réalisme et bien-fondé du budget demandé (5 points)**

- bien-fondé des montants demandés à chacun des postes budgétaires;
- justification et détails des montants demandés à chacun des postes budgétaires.